

Commission « Economie et innovation »
Rapporteur.es : Laëtitia BOUVIER et Samuel BRICARD
Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteuses : Agnès BARBÉ et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan breton pour l'Arbre – 2024/2028 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne est une terre de traditions fortes au sein de laquelle l'arbre occupe une place singulière. En effet, s'il constitue un élément qui a contribué à forger l'identité et les paysages bretons, c'est bien l'agriculture, véritable pilier économique et social de la région qui en a déterminé la forme et la place. Celle-ci n'a laissé que peu d'espace aux forêts, et explique que la Bretagne présente un taux de couvert forestier parmi les plus faibles du territoire métropolitain.

Cette particularité ne signifie pas pour autant que le territoire régional soit dépourvu d'arbres. Au contraire, ceux-ci ont su trouver leur place dans le bocage, ce système d'aménagement où haies et bosquets cohabitent harmonieusement avec les prairies et les cultures. Par ailleurs, la présence de l'arbre en Bretagne est fortement corrélée aux activités humaines, et de plus en plus aux effets du changement climatique. Les essences étant inégalement affectées, il est impératif d'anticiper ces effets afin de les atténuer, de s'y adapter et de préserver les multiples services apportés par l'arbre. A ce titre, les arbres se révèlent également être une solution face au changement climatique. Ils constituent à la fois un moyen d'atténuation grâce à leur capacité à séquestrer le dioxyde de carbone, et un moyen d'adaptation en permettant de lutter, par exemple, contre les îlots de chaleur urbains.

Ce plan breton pour l'Arbre présente une vision globale et consolidée d'une mobilisation transversale, multiple et parfois éparpillée. Il propose des mesures concrètes que la Région s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences propres. Les propositions de ce rapport posent ainsi les premières bases d'un travail partenarial qui se développera dans les années à venir, en lien avec l'Etat, les collectivités de Bretagne, et plus largement avec l'ensemble des acteurs de la filière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Samuel BRICARD au nom de la commission « Economie et innovation » et de Agnès BARBÉ et Sylvie MAGNANON au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

2.1. Etat des lieux

L'accélération des transitions écologiques, le rééquilibrage entre la ressource régionale disponible et les marchés du bois ou encore la conciliation des fonctions de production et de préservation des écosystèmes représentent les principaux enjeux déjà identifiés auxquels ce plan breton pour l'arbre doit permettre de répondre.

Pour le CESER, un des objectifs de cette stratégie consiste à mettre en synergie un ensemble de politiques publiques valorisant l'arbre, mais surtout les différents acteurs de la filière (énergie, construction, ameublement, emballage, etc.). En effet, le renforcement de la filière bois en Bretagne constitue un vecteur pour d'autres enjeux, tels que la biodiversité, la captation du carbone, et plus globalement, les transitions.

Pour le CESER, s'il est intéressant d'avoir un document permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'action régionale sur une politique transversale, il s'avère que celui-ci fait plus état des actions déjà en cours, et moins de celles qui seront développées prochainement. En effet, les actions, au nombre de six, et les moyens mobilisés restent relativement peu développés, contrairement à la partie diagnostic. Néanmoins, le CESER note que cette dernière reste importante et instructive. Il se félicite par ailleurs du processus de consultation qui s'est déroulé jusqu'en avril 2023. S'il a permis de renforcer la dynamique de mobilisation de tous les acteurs concernés, le CESER aurait souhaité en savoir plus sur cette séquence collective.

Concernant la place de l'arbre en Bretagne à travers l'histoire, le CESER reconnaît la nécessité de mettre en place une action pour l'entretien du linéaire bocager. Aussi, des moyens adaptés constituent un enjeu pour son maintien et son développement. Par ailleurs, le CESER souligne les effets combinés positifs de l'arbre et du bois sur l'environnement, la société et l'économie, constituant ainsi un enjeu fort.

2.2. L'engagement de la Région pour donner plus de place à l'arbre en Bretagne

Sur proposition de Agnès BARBÉ et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

2.2.1. Donner à l'arbre toute la place qu'il requiert pour assurer la transition écologique de la Bretagne

Le CESER approuve l'objectif de renforcer la présence de l'arbre en Bretagne. Pour le CESER, l'arbre ne peut cependant pas être envisagé « partout ». Le renforcement de la place de l'arbre doit être fait dans une vision intégrée des territoires et des enjeux, en se préservant des approches uniquement techniques. Il sera important de prendre en compte les enjeux scientifiques, économiques et techniques en intégrant les attentes sociétales concernant le bien-être et le bien vivre en Bretagne, en se souciant de la biodiversité globale présente en Bretagne, et en veillant à préserver des milieux non boisés (prairies, landes, tourbières, dunes, par exemple) qui créent aussi de la valeur économique et de la diversité paysagère. Cette recherche de transversalité et d'une plus grande cohérence nécessite une étroite concertation avec les populations, les élu-es, les scientifiques et les spécialistes de la forêt. Comme le mentionne le rapport en 2.5., l'arbre doit être « un symbole fédérateur et mobilisateur ».

Plusieurs dispositifs intéressants sont proposés par le Conseil régional, que le CESER apprécie : développement de surfaces forestières productives de bois d'œuvre, amélioration de peuplements existants, protection des forêts anciennes et du bocage ancien, gestion et valorisation du patrimoine boisé de la Région (le long des voies navigables et dans les lycées), protection contre le risque d'incendie, aide à l'implantation de projets d'agroforesterie, soutien aux formations d'agriculteurs portées par l'Association des techniciens de bassins versants bretons (ATVBVB), ou encore le soutien à l'installation de jeunes pépiniéristes en végétal local ou en matériel forestier de reproduction. Sur ce dernier point, le CESER souhaiterait que les aides soient conditionnées à des projets qui apportent une véritable plus-value qualitative aux plans économique, social et environnemental. Les jeunes installés ne doivent pas se retrouver dans une forme de précarité ou se lancer dans des productions qui s'avèreraient inadaptées.

Le CESER se réjouit de la volonté du Conseil régional de soutenir, via sa fondation Breizh Biodiv, la plantation d'arbres en milieu urbain. A l'heure du changement climatique, cela est crucial. Il appuie aussi son souhait de s'investir fortement dans la protection et la restauration du bocage, via le programme Breizh bocage. Le CESER sera attentif à l'évolution du linéaire bocager breton, en souhaitant la mise en place de toutes les synergies nécessaires (Etat, agriculteurs, collectivités) pour atteindre cet objectif. Il souligne ici l'importance de la mise en cohérence des politiques publiques (ex : développement la fibre optique et préservation des haies et talus).

Certaines propositions interrogent le CESER comme le soutien à la rénovation des vergers de fruits à cidre (pourquoi cibler spécifiquement sur les fruits à cidre ?). Une autre interrogation concerne le projet de développer le boisement des accrues forestières délaissées ou en cours d'enfrichement (projet « Breizh Forêt Bois boisement ») : laissés en libre évolution, ces espaces peuvent devenir des réservoirs de biodiversité importants tout en continuant à jouer

leur rôle de régulation des crues et de la qualité de l'eau. Leur plantation serait à envisager de manière occasionnelle et non systématique. Le CESER suggère, par ailleurs, d'expérimenter en Bretagne un espace de forêt « libre » ou « sauvage », afin d'en mesurer scientifiquement les évolutions sur le temps long.

Enfin, si le CESER note avec intérêt le souhait du Conseil régional d'améliorer la résilience durable des forêts et du bocage face aux impacts actuels et futurs du changement climatique (ex : dégâts liés à la multiplication d'événements et catastrophes naturels tels que les sécheresses, les incendies ou les tempêtes), il s'interroge sur les modalités, et sur les risques liés à l'introduction de nouvelles espèces, potentiellement envahissantes.

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Samuel BRICARD
au nom de la commission « Economie et innovation »

2.2.2. Tendre vers un meilleur équilibre entre la ressource et les besoins du territoire

Sur les questions de sobriété, de hiérarchisation des usages, si « *la filière s'inscrit dans les principes de l'économie circulaire* », facilitant notamment le développement et l'ancrage local des activités, le CESER pense intéressant de renforcer les liens avec l'Economie sociale et solidaire. Des actions similaires à celles mises en œuvre dans le secteur du bâtiment pourraient fonctionner dans la filière bois (réemploi, réutilisation, valorisation, etc.).

S'agissant de la recherche et l'innovation, l'enjeu majeur est d'anticiper et de trouver des solutions durables autour de la protection et de la préservation de l'existant. Dans ce contexte, le CESER trouve opportun de recenser et de confronter les études et les recherches déjà réalisées, en cours ou à venir. Par ailleurs, la recherche est tout aussi utile pour accompagner le développement industriel de la filière. Ainsi, le CESER approuve l'orientation du Conseil régional visant à développer les actions de soutien à l'innovation, en lien avec Fibois Bretagne, Breizh Fab et les plateaux techniques.

Concernant la gestion durable des milieux, il est impératif, pour le CESER, d'inciter et de développer les pratiques de gestion respectueuses de la physiologie de l'arbre et de son environnement. A ce titre, distinguer les actions par l'obtention d'un label semble être une bonne chose en termes d'identification. Attention cependant : la multiplication de ces derniers pourrait avoir un impact négatif en matière de lisibilité.

Le CESER relève la faible valorisation économique des feuillus au regard du couvert forestier qu'ils représentent. Il reste cependant essentiel de prendre en considération le contexte de changement climatique et de dégradation des milieux forestiers et bocagers en Bretagne. Pour le CESER, il faut être très vigilant sur le prélèvement et veiller à préserver la ressource.

2.2.3. Dynamiser l'écosystème économique de la filière

Le CESER rappelle que le bois est une filière qui compte en Bretagne. Regroupant 22 000 emplois et 3 000 entreprises, le secteur alimente de nombreux marchés, notamment celui de l'emballage et constitue un levier du renouveau industriel pour le territoire régional.

Ainsi, l'observation constitue une condition préalable à la stimulation des marchés du bois. Il faut en effet bien connaître le secteur avant de mettre en œuvre une politique régionale. Par ailleurs, c'est l'observation qui permet le suivi et l'évaluation de l'action publique. Si le CESER approuve les initiatives existantes en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et la Cellule économique de Bretagne, il semble que les moyens alloués à l'observation ne soient pas encore suffisants pour une filière représentant 2 % du PIB régional. C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à poursuivre et amplifier son action.

Au sujet des besoins des entreprises dans un contexte d'accélération du changement climatique, l'enjeu reste, pour le CESER, de permettre à l'industrie de continuer à se développer en Bretagne, tout en intégrant des modèles de développement qui soient plus soutenables. Afin que les entreprises régionales soient en mesure de relever ce défi, elles seront contraintes de se moderniser et d'investir. Conscient que la Région accompagne déjà le développement de la filière grâce à ses dispositifs et aides directs et/ou partenariaux, le CESER trouverait opportun d'attribuer davantage de moyens à ce secteur afin d'assurer le développement et la pérennité de l'appareil productif régional, mais également réduire l'empreinte environnementale de la filière. Le CESER incite donc le Conseil régional à maximiser l'utilisation des dispositifs d'accompagnement des entreprises comme un levier pour accélérer les transitions des entreprises, en lien avec les priorités définies dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Pour que les dispositifs régionaux aient davantage d'impacts, il semble essentiel, pour le CESER, de conditionner les aides aux projets intégrés dans les transitions faisant état de retombées économiques, sociales et environnementales. Par ailleurs, le CESER relève qu'à travers le SPASER, le Conseil régional prend part au développement de la filière via des achats publics favorisant les ressources régionales.

S'agissant de l'amélioration de l'offre de formation, le CESER note que 5 000 embauches sont anticipées en Bretagne dans la filière forêt-bois. Malgré la diversité des emplois qui composent le secteur, le CESER souligne que cette dernière peine, en dépit de son dynamisme et de son poids dans la transition énergétique, à recruter. Face au constat d'un déficit de main d'œuvre dans la filière et d'un taux de chômage faible en Bretagne, un réel besoin de valorisation des métiers par la formation se fait sentir. Le CESER approuve l'action d'orientation du Conseil régional, en lien avec Fibois Bretagne. De même, l'accompagnement de 400 stagiaires constitue une bonne chose, mais ce volume ne suffira pas à répondre aux besoins des entreprises.

Sur proposition de Agnès BARBÉ et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

2.2.4. Sensibiliser et diffuser la connaissance afin de favoriser une vision partagée de l'arbre et de son cycle de vie

Comme le Conseil régional, le CESER relève que les citoyens manifestent une forte sensibilité et un intérêt croissant pour les arbres, en tant qu'êtres vivants porteurs de biodiversité et de bien-être. Cette perception est à prendre en considération dans le plan breton de l'arbre, bien qu'elle puisse contrarier une approche plus rationnelle des gestionnaires des bois et forêts, et réciproquement.

L'enjeu du dialogue et de la sensibilisation réciproque des citoyens et des techniciens est ainsi majeur. Le plan breton de l'arbre suggère que cette sensibilisation à l'arbre et à son cycle de vie commence avec l'école et se poursuit avec l'ensemble des acteurs de la filière et de la société civile, ce que le CESER partage.

Le CESER remarque que cette sensibilisation devrait s'appuyer sur des acteurs et des connaissances diversifiées, afin de mixer les approches : scientifiques, techniques, sensibles, naturalistes, artistiques, notamment. Des dispositifs pluridisciplinaires et pluri-acteurs d'information et de sensibilisation seraient ainsi à mettre en place et à soutenir ; outre l'Office national des forêts (ONF) et l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) cités dans le rapport du Conseil régional, d'autres acteurs seraient à impliquer, notamment le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB).

2.2.5. L'Arbre, un symbole fédérateur et mobilisateur

Fait surprenant, ce point est abordé en toute fin du Plan breton de l'arbre. Pour le CESER, il aurait pu à l'inverse être mentionné en tout premier, dans la mesure où le caractère mobilisateur et fédérateur du plan est une des conditions nécessaires et indispensables à sa réussite.

Le CESER partage en effet le constat du Conseil régional : l'arbre a été trop longtemps appréhendé de manière très cloisonnée entre différentes politiques publiques, dans des approches qui restent extrêmement déconnectées. Cela conduit à l'exclusion de certains acteurs (dont les citoyens et les acteurs naturalistes). En réponse à cette sectorisation, le Conseil régional propose l'organisation d'un événement régional annuel favorisant les échanges entre « les acteurs de l'arbre » et les citoyens. Le CESER approuve, en souhaitant qu'un large panel d'acteurs associatifs, scientifiques et citoyens soit associé et en soulignant qu'au-delà de cet événement, c'est une véritable dynamique partenariale régionale, pérenne, qu'il faudrait tenter de construire.

Pour le CESER, l'un des enjeux de ce plan est en effet, au-delà des approches techniques, de réussir la mise en place d'une gouvernance partagée, dans laquelle les rôles et les complémentarités des acteurs sont clarifiés, ce qui n'apparaît pas dans le Plan.

Enfin, le CESER aurait souhaité que le volet évaluation du plan Arbre soit davantage développé et précisé, certains indicateurs ne semblant pas toujours suffisamment en lien avec les objectifs poursuivis.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Plan breton pour l'Arbre – 2024/2028 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Dominique PIRIO

Réseau Cohérence

Au nom de Cohérence, Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne.

L'arbre, la forêt sont des éléments forts structurant les paysages bretons, des maillons essentiels de la filière bois locale, des réservoirs de biodiversité faunistique et floristique et aujourd'hui un atout majeur face au changement climatique. La forêt offre une grande diversité de services écosystémiques parmi lesquels la séquestration du carbone essentielle pour aboutir à la neutralité carbone en France.

Face à cette complexité, on ne peut qu'être satisfait de l'existence d'un plan breton pour l'arbre et nous approuvons l'avis du Ceser.

Mais les arbres qu'ils soient dans le bocage ou en forêt sont également vulnérables et subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique entre incendies, tempêtes, sécheresses, attaques parasitaires.

Or le bocage, s'il se maintient grâce aux nouvelles plantations de Breizh Bocage, pourra difficilement accroître les prélèvements bois énergie, dans le cadre de la substitution des énergies fossiles.

La forêt, quant à elle, voit sa production de bois baisser et sa capacité de séquestration du carbone s'effondrer.

La plus grande vigilance devra donc être apportée afin de ne pas rendre excessifs les prélèvements de bois.

Aujourd'hui la société est mobilisée, sensibilisée à chaque abattage d'arbre. En parallèle la demande en bois énergie, bois de construction se développe avec la nécessité d'orienter nos consommations vers des énergies et des matériaux durables.

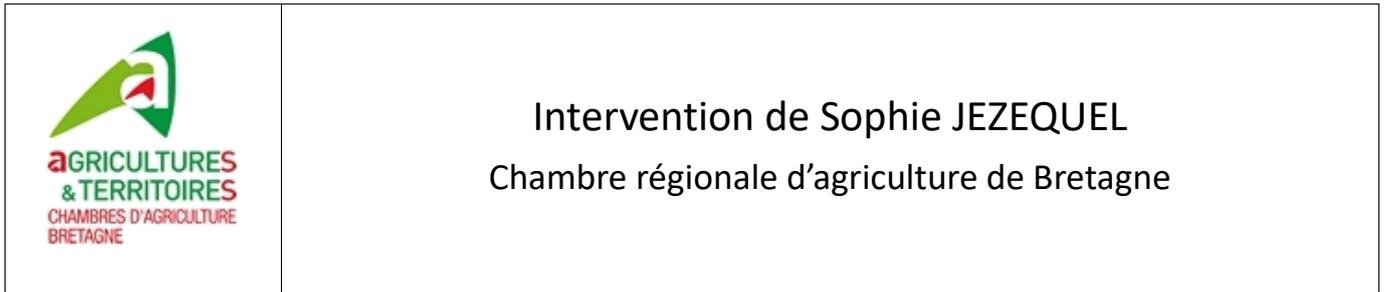
Nous soutenons les projets de la Région dans ce plan arbre breton permettant de poser l'ensemble des problématiques, de communiquer sur l'importance de l'arbre en Bretagne, d'apporter la connaissance aux citoyens, de préserver ce patrimoine extraordinaire que sont les arbres et les forêts sur nos territoires en conciliant fonctions de production et de préservation.

D'autres points auraient pu être abordés dans ce plan arbre :

- un accompagnement à l'évolution des pratiques sylvicoles ;
- le développement d'un réseau FRENE (permettant la libre évolution) ;
- un plan d'action en faveur d'inventaires naturalistes....

Ce plan arbre devra également s'adapter très rapidement aux nouvelles lois, stratégies nationales en particulier la stratégie nationale biodiversité qui vient de paraître en annonçant par exemple 10 % d'espaces en zone de protection forte.

Nous proposons que la Région s'appuie largement sur « le manifeste pour la forêt bretonne » que les associations environnementales regroupées dans la fédération France Nature Environnement Bretagne ont rédigées pour une gestion écologique de la forêt.



Je m'exprime au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Nous partageons le fait que l'arbre, sous toutes ses formes, nous apporte de très nombreux bénéfices : biodiversité, brise-vent, anti érosion, puits de carbone, énergie, ombrage pour les animaux, et bien d'autres encore. Tous ces services sont cruciaux pour notre agriculture. Nous avons eu l'occasion de le dire à Mr FESNEAU, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, venu présenter le pacte en faveur de la haie dans le Morbihan, en septembre dernier. Nous avons également présenté l'engagement de l'agriculture en faveur de la haie, de l'agroforesterie intra parcellaire et de la forêt.

En effet, les Chambres d'agricultures de Bretagne sont engagées dans de nombreuses actions proposées dans le plan breton pour l'arbre 2024 / 2028 :

- accompagner la pérennisation et le développement de la surface forestière productive, en partenariat avec le CRPF ;
- breizh Bocage, programme de plantation et de gestion durable des haies ;
- implantation de projets agroforestiers, nous co-organisons notamment le concours agroforesteries
- implication dans les programmes contre les incendies.

La bonne gestion du bocage est cruciale pour l'avenir de nos campagnes. Mais nous sommes dans une époque où globalement la main d'œuvre manque dans les exploitations. Ce travail qui demande aux agriculteurs de la formation aux bonnes pratiques et du temps pour réaliser les opérations d'entretien, ne pourra être pérenne que s'ils en perçoivent une juste rémunération. C'est pourquoi j'insiste pour que tous les acteurs des filières et la commande publique prennent en compte le juste prix de l'énergie produite par la haie bocagère et s'impliquent dans les dispositifs de compensation carbone.

Nous soutenons ce plan arbre qui vise un meilleur équilibre entre la ressource et le besoin du territoire et qui cherche à dynamiser l'écosystème économique de la filière.

Je vous remercie de votre attention.